

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 27 mai 2024 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt et un mai deux mille vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, DUMAS Jean-Marc, DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, SOUBEYRAND Daniel, POYET Mathieu, MONTET Fréderic

ABSENTS EXCUSES :

QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean-Marc, DETHY Annie donne pouvoir à SOUBEYRAND Daniel

Madame FAURE Sophie est élue secrétaire de séance

En exercice:

11

Présents:

9

Votants:

9 + 2 pouvoirs

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Finances
 - Prêt de la commune pour le budget photovoltaïques

Ecole

- Choix fermeture de classe
- o Tarifs périscolaires pour la rentrée 2024/2025
- Règlement cantine et périscolaire 2024/2025

• Urbanisme

o Présentation du PADD pour le PLUi

Divers

- Point portage des repas
- Tableau des permanences élections du 9 juin

Approbation du procès-verbal du 29 avril 2024 à l'unanimité des membres présents.

Finances

• Prêt de la commune pour le budget photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 27 février 2023, la création du budget Annexe « photovoltaïques » puis par délibération en date du 27 mars 2023, une avance du BP principal au BP annexe « photovoltaïques » avait été autorisée et ce afin de financer les travaux d'installation des panneaux solaires sur le bâtiment de l'école.

Considérant que Mme la trésorière de Montbrison, responsable de la trésorerie à laquelle la commune de Soleymieux est rattachée, a indiqué aux services de la commune, qu'il ne fallait pas utiliser le terme « d'avance de trésorerie » mais plutôt celui de « prêt » dans la mesure où ce mouvement financier donne lieu à une écriture budgétaire sur le budget principal et sur le budget annexe du Photovoltaïques, et qu'un remboursement est bien envisagé.

Le conseil Municipal autorise le prêt par le budget principal au budget annexe photovoltaïques d'un montant de 33 560€.

Considèrent que ce prêt sera remboursé lorsque la trésorerie du budget annexe le permettra, et notamment lorsque le montant des subventions encaissées au titre des travaux et les recettes de la revente permettront d'effectuer ce remboursement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE le remboursement lorsque la trésorerie du BP Annexe
 « photovoltaïques » le permettra
- DECIDE le remboursement sur 15 ans maximum à compter du 1^{er} versement.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour: 9 + 2 pouvoirs

Ecole

• Choix fermeture de classe

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait une réunion jeudi 23 mai en souspréfecture sur la demande de Madame BONNET Sylvie députée de la Loire, et que cette dernière n'est pas venue au rendez-vous.

Dans le cadre du projet de carte scolaire 2024/2025, l'Académie envisage la fermeture d'une classe sur le RPI de St Jean Soleymieux et Soleymieux.

En 2017, le RPI avait vu la fermeture d'une classe, passant ainsi de sept classes à six classes.

Les élus de Soleymieux ne souhaitent pas mettre fin au RPI et ne sont pas favorables à une fermeture de classe sur l'école de Soleymieux. Les arguments des élus sont que nous avons un bâtiment en parfait état, des outils scolaires et un environnement adaptés pour les enfants du CP au CM2. De plus la commune a fait de gros travaux d'investissement depuis 2020 à l'école de Soleymieux, pour plus de 150 000€

- Rénovation de la cour de l'école
- Rénovation du mur de l'école
- Achat d'ordinateurs portables
- Réaménagement du coin périscolaire
- Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés
- Achat d'un nouveau vidéo projecteur en remplacement du matériel ancien.

Contre une école sur 5t Jean qui n'a pas eu de travaux depuis au moins 16 ans.

Malgré ces arguments et face à une commune voisine refusant le dialogue, les élus décident d'accepter la fermeture de classe à Soleymieux, pour la pérennité du RPI, en insistant sur le fait qu'en cas d'une autre fermeture de classe à l'avenir celle-ci serait effective à St Jean.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour: 7 + 1 pouvoir

Abstention: 2 + 1 pouvoir (BOUTTE Thérèse, POYET Mathieu, pouvoir DETHY

Annie)

• Tarifs périscolaires et temps méridien

Pour la rentrée de septembre 2024, la commission école de soleymieux a fait le choix de pas augmenter les tarifs du périscolaire, mais a œuvré à une restructuration des tranches du quotient familial a été faite pour qu'elles soient identiques à celle de la cantine.

Le nouveau logiciel fonctionne par tranche de 30 minutes au lieu de 45 minutes avant.

Tarifs périscolaires :

Quotient familial	Tarifs pour 30min
0 -700	0.73€
701- 850	0.77€
851 - 1000	0.81€
1001 et +	0.85€
Non-inscrit	5€
Pénalité	2€

Tout dépassement de 5min de chaque plage horaire entrainera automatiquement le paiement du barème de la tranche horaire suivante ainsi que la pénalité.

Une pénalité sera mise en place si la présence de l'enfant ne correspond pas aux réservations faites. Arrivée plus tôt que prévue, récupération en retard.

<u>Tarifs temps méridien</u>

Quotient familial	Forfait
0 -700	1,10€
701- 850	1.15€
851 - 1000	1.22€
1001 et +	1.27€
Non-inscrit	5€

• Règlement intérieur

La commission école présente le règlement intérieur pour le fonctionnement de la cantine et du périscolaire sur Soleymieux. Le règlement sera en ligne sur le portail familles de Soleymieux et il devra être valider par les parents pour avoir accès au planning de réservation.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour: 9 + 2 pouvoirs

Urbanisme

• <u>Présentation du PADD pour le PLUi</u>

Monsieur le Maire rappelle que l'agglomération Loire Forez a engagé l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal à 87 communes par délibération du 13 décembre 2022.

Monsieur le Maire souligne également que conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD du PLUi à 87 communes dans les Conseils Municipaux et en Conseil Communautaire. Ce débat est un débat sans vote.

Après visionnage de la présentation numérique, Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

- Ne pas restreindre le développement dans les hameaux ;
- Anciens bâtiments à conserver pour les transformer en locaux habitables (exemple les granges);
- N'est pas abordé de projet de création d'une ligne de déplacement collectif vers Andrezieux-Bouthéon

Avoir des zones médicales en maintien ou à développer.

Divers

• Point sur le portage des repas

À la suite de l'assemblée Générale de l'ADMR nous avons eu un retour sur le portage des repas sur notre commune soit 5 bénéficiaires pour 435 repas sur 2023 pour un montant de 1 004€.

De plus, l'ADMR a un déficit global de 17 000€ sur le portage des repas.

• Tableau des permanences élection du 9 juin

Dimanche 9 juin 2024

	un président	RONZIER Julien
	Assesseur	Christian QUATRESOUS
8h00/10h00 Assesseur un présiden Assesseur	Assesseur	DUMAS Jean Marc
	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	LACOMBE Serge
LOh00/12h00	Assesseur	BOUTTE Thérèse
un président Assesseur 12h00/14h00 Assesseur un président Assesseur	un président	Annie DETHY
	Assesseur	Sophie FAURE
	Assesseur	Daniel SOUBEYRAND
	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Sophie FAURE
14h00/16h00	Assesseur	Jean Claude CREPET
	un président	Julien RONZIER
	Assesseur	Mathieu POYET
16h00/18h00	Assesseur	Jérôme DAMEZET

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 23h00.

Le Maire,

Julien RONZIER

Le Secrétaire de séance, Sophie FAURE